



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

20/12/2019

Dossier complet le :

20/12/2019

N° d'enregistrement :

2019\_4176

### 1. Intitulé du projet

Mise aux normes biosécurité, augmentation des capacités d'un élevage porcin soumis à enregistrement ICPE et construction d'un nouvel hangar de stockage de pommes de terre sur la commune de BOESCHEPE .

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

GAEC DU GRAND CHRIST

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. VERDONCK Franck et M. VERDONCK André

RCS / SIRET

3 5 3 | 2 6 6 | 3 2 3 | 0 0 0 1 6

Forme juridique

GAEC

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1.a) (tableau annexe article R122-2)	ICPE/autres installations classées pour la protection de l'environnement
2102-2a	Elevage/vente/transit etc. de porcs, plus de 450 Animaux Equivalents

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'installation du GAEC DU GRAND CHRIST est réglementée par un arrêté préfectoral d'autorisation du 20 novembre 1998 accordé pour un élevage de 769 porcs de plus de 30 kg et 54000 poulets de chair. Un arrêté complémentaire du 09 mai 2007 a modifié les effectifs autorisés à 1135 Animaux-Equivalents porcins et 36000 animaux-équivalents volailles. Avec le changement de nomenclature ICPE, l'exploitation est désormais soumise au régime de l'enregistrement au titre des ICPE pour les porcs et pour les volailles. Le projet consiste en :

- La mise aux normes biosécurité de l'élevage porcin, en créant une salle de préparation à la vente et un quai d'embarquement de 121 m<sup>2</sup>.
- La transformation d'un bâtiment de stockage pomme de terre en salles de post-sevrage et engraissement.
- Une légère augmentation de la capacité de l'activité porcine en places de post-sevrage et de porcs engraissement, la productivité des truies s'étant améliorée depuis l'arrêté préfectoral du 20 novembre 1998. La capacité passera de 1135 Animaux Equivalents porcs à 1444 Animaux Equivalents porcs.
- La construction d'un bâtiment de stockage de pommes de terre de 1200 m<sup>2</sup>.

Le plan d'épandage (modifié en 2016) de 185,01 ha de SAU restera identique. La pression azotée restera sous le seuil réglementaire des 170 kg d'azote organique/ha de SAU.

## 4.2 Objectifs du projet

Ce projet permettra de:

- de se mettre aux normes par rapport à l'arrêté de biosécurité des élevages de porcs du 16 octobre 2018 en prévoyant une salle - de préparation à la vente et un quai d'embarquement et en réorganisant l'élevage.
- d'adapter les bâtiments à la progression de la productivité des truies et ainsi loger tous les porcs produits sur l'exploitation en respectant les normes de bien-être animal.
- de respecter la réglementation en zones vulnérables en augmentant les capacités de stockage de plus de 3 mois en lisier de porc et en respectant le plafond de pression azotée par hectare.
- de transformer un bâtiment de stockage en porcherie et de construire un appentis pour salle de préparation à la vente + quai de chargement tout en restant à plus de 160 mètres du premiers tiers.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

- construction de la salle de préparation/quai de chargement
- construction du bâtiment pommes de terre
- transformation du bâtiment pommes de terre en places de post-sevrage et engraissement

La construction des bâtiments sera source de bruit temporaire. Il durera 2 à 3 mois, à des horaires de journée.

Pour limiter le bruit lié aux travaux, les mesures prises par les exploitants sont les suivantes:

- Travaux limités dans le temps: durée du chantier de quelques mois
- Pas de travaux de nuit

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Deux constructions sont prévues : un appentis pour la salle de préparation et le quai de chargement et un hangar de stockage de pommes de terre.

Les accès et les réseaux eau et électricité déjà présents resteront identiques.

Des modifications d'occupation de bâtiments sont prévues (cf. plans) :

P3 : maternité 28 places + post-sevrage 240 places ==> maternité 28 places

P4 : engraissement 230 places ==> grange

Hangar stockage pomme de terre ==> P6 : post-sevrage 540 places + engraissement 500 places+salle préparation+quai chargement

Ainsi P1, P2, P3 seront destinés aux truies, P5 et P6 aux porcelets et porcs à l'engrais. Cette organisation permet une meilleure gestion de la biosécurité. P4 est un vieux bâtiment qui servira de grange.

Les bâtiments de post-sevrage et d'engraissement pourront loger tous les porcs nés sur l'exploitation.

L'alimentation et l'abreuvement sera inchangé après projet. Les aliments donnés au porcs sont en mode biphasé (2 aliments par stade physiologique), en sec. Une partie des aliments est fabriquée à la ferme avec les céréales de l'exploitation (FAF). En porcs charcutiers, l'eau sera apportée par le nourrisseur (nourrisseur avec abreuvoir intégré) permettant de réduire la quantité d'effluents produits.

Les effluents produits après projet seront de la même nature qu'avant projet soit du lisier de porc, du fumier de volailles et des eaux de lavage. Le prédecel après projet montre que la production annuelle de lisier de porc augmentera de 155 m3.

Les capacités de stockage vont augmenter de 842 m3 utiles. L'autonomie de stockage en lisier de porc va ainsi atteindre plus de 14 mois de stockage. L'exploitation respectera la réglementation ICPE et zones vulnérables.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fait l'objet d'un porter à connaissance en préfecture et d'un permis de construire.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Dimension construction salle de préparation-quai	3,08m*39,30 m=121 m <sup>2</sup>
Dimension hangar de stockage pommes de terre	20m*60m=1200 m <sup>2</sup>
Animaux Equivalents avant projet	1135
Animaux Equivalents après projet	1444
SAU avant projet (en Ha)	185,01
SAU après projet (en Ha)	185,01

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

274 rue du key  
59299 BOESCHEPE

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 5 0 ° 8 0 ' 7 0 " 32 Lat. 0 2 ° 6 9 ' 8 8 " 97

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

- Arrêté préfectoral d'autorisation du 20 novembre 1998 accordé pour un élevage de 769 porcs de plus de 30 kg et 54000 poulets de chair.  
- Arrêté complémentaire du 09 mai 2007 a modifié les effectifs autorisés à 1135 Animaux-Equivalents porcins et 36000 animaux-équivalents volailles.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. carte en annexe 9.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. carte en annexe 10.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Boeschepe ne dispose pas de PPRN.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. carte en annexe 10
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. carte en annexe 10
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'exploitation est situé dans le site Inscrit « Monts de Flandre » mais la construction de 1321 m <sup>2</sup> de bâtiment agricole sur une parcelle agricole n'aura pas d'impact sur le classement du site et sa valeur paysagère (cf. carte en annexe 9).
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est à 23,7 km du site d'exploitation (cf. carte 1). Il s'agit du site natura 2000 : FR3100495 – « Prairies, marais tourbeux, forêts et bois de la cuvette audomaroise et de ses versants ». cf. carte en annexe 6.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'eau utilisée sur le site provient d'un forage qui puise de l'eau en profondeur. La consommation d'eau sur le site passera de 5303 m <sup>3</sup> /an à 6025, soit une augmentation de 13%. Pour limiter la consommation d'eau potable des mesures sont déjà prises par les exploitants; Elles seront maintenues en place après projet.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les constructions seront réalisées sur une parcelle agricole cultivée, située en dehors de zones protégées. Les haies et arbres existants seront maintenus en place. La bonne gestion des effluents, l'augmentation de la capacité de stockage du lisier de porc, la construction de fosses étanches et l'utilisation d'enfouisseur permet d'éviter tout déversement dans le milieu naturel.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les bâtiments consomment 1321 m <sup>2</sup> de surface agricole appartenant aux exploitants.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	pas de PPRI sur la commune
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Non, les précautions prises au quotidien et la surveillance sanitaire limitent très fortement le risque sanitaires. Le projet contribue à améliorer la biosécurité sur le site.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-trafic supplémentaire lié au projet: moins de 1 camion par mois -chantier d'épandage : 1 journée de plus (12 contre 11 jours/an avant projet)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera source de nuisances temporaires liés au chantier de construction. Le chantier durera 2 à 3 mois et sera réalisé en journée. Le nombre de ventilateurs sur le site sera inchangé au projet. Le projet ne sera pas source de bruit supplémentaire à long terme.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'augmentation du nombre d'animaux sur le site générera des odeurs. Cependant, le nombre d'animaux supplémentaire sera faible. Par ailleurs, les tiers sont à plus de 160 mètres des bâtiments et ne sont pas sous les vents dominants. Aucune zone sensible n'est recensée autour du site. L'épandage du lisier de porc est réalisé avec un enfouisseur limitant très fortement les odeurs.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le trafic lié au chantier de construction générera des vibrations temporaires.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les émissions dans l'air augmenteront peu après projet (+18 % en ammoniac, + 14 % en particules totales dont 13% en particules fines). Les émissions de GES augmenteront légèrement (+214 teq CO2). Le projet aura un faible impact sur les émissions dans l'air (cf. annexe 11).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les seuls rejets liquides sont les eaux pluviales des bâtiments qui sont collectées puis infiltrées dans le sol.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les effluents produits après projet seront de la même nature qu'avant projet soit du lisier de porc, du fumier de volailles et des eaux de lavage. Le prédelex après projet montre que la production annuelle de lisier de porc augmentera de 155 m3 (de 2097 m3 par an à 2252 m3 par an). La quantité de fumier de volailles et d'eaux de lavage des bâtiments avicoles resteront identiques. Les capacités de stockage vont augmenter de 842 m3 utiles. L'autonomie de stockage en lisier de porc va ainsi atteindre plus de 14 mois de stockage, contre 11,5 mois avant projet.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les déchets sont déjà bien gérés sur l'exploitation. Les déchets de soin sont repris par la société SAS pour incinération. Les autres déchets sont jetés dans les poubelles d'ordures ménagères ou recyclés. Les cadavres sont repris par la société d'équarrissage ATEMAX. Le projet n'aura pas d'impact sur la gestion des déchets, la quantité de déchets générée par l'exploitation ne variant pas suite au projet. Le nombre de cadavres sera légèrement augmenté mais leur élimination restera identique.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est bien intégré dans le paysage et les constructions seront réalisées avec des matériaux et couleurs semblables à ceux existants. Les haies et arbres seront maintenus en place. Les parcelles agricoles conserveront leur potentiel agricole.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Un site d'élevage ICPE se trouve dans un rayon de 1 km autour du site. Cet autre élevage est susceptible d'émettre des polluants.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

L'exploitation se situe à 700 mètres de la frontière belge. Cependant, les impacts potentiels du projet ne seront pas de nature à avoir un effet de nature transfrontalière que ce soit d'un point de vu visuel ou de nuisances pour les habitants.

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

L'annexe 11 présente les mesures mises en place pour éviter ou réduire les impacts du projet sur l'environnement et le voisinage.

Parmi elles, les plus importantes sont:

- augmentation d'effectif très limité de 309 Animaux-Equivalents
- alimentation biphasé des animaux réduisant les excréments d'azote et les émissions d'ammoniac
- construction à plus de 160 mètres des tiers
- augmentation de la capacité de stockage du lisier de porc de plus de 3 mois permettant une bonne gestion des épandages
- utilisation d'un enfouisseur réduisant les émissions d'odeurs et d'ammoniac
- respect de la réglementation zones vulnérable et ICPE

...

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'exploitation a déjà fait l'objet d'une enquête publique pour son élevage porcin et avicole. Le projet est construit au cœur du site sur un site déjà artificialisé. Il n'y a pas d'emprise sur des espaces naturels et forestiers. Le projet est implanté à plus de 160 m du premier tiers.

Le projet est totalement intégré dans le paysage. Les matériaux seront similaires aux bâtiments déjà existants et les haies déjà présentes sur le site de l'exploitation resteront présentes

Les effluents issus des nouveaux bâtiments porcins seront stockés dans des ouvrages de stockage étanches. Le projet permet d'augmenter l'autonomie de stockage des effluents et donc une meilleure gestion des épandages.

L'augmentation d'effectif est très limitée. Le projet devrait donc être dispensé d'évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexe7-carte de situation des ZNIEFF autour du site  
Annexe 8: carte de situation des autres zonages environnementaux autour du site  
Annexe 9: carte de situation des éléments patrimoniaux autour du site  
Annexe 10: carte de situation des zones à enjeu eau autour du site  
Annexe 11: résumé du projet, des impacts et des mesures prises pour en limiter les effets.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

BOESCHEPE

le, 20/12/2019

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus